

2015



2016

Préfète du Pas-de-Calais

MODÈLE 1 SAISON 2015-2016

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DU PIGEON RAMIER

Période autorisée :  du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 juillet 2015  du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2016  
 pétitionnaire : Je soussigné(e)

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de :  Propriétaire  Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,  
 (cocher la case)  Délégué du propriétaire (**fournir une copie de la délégation**) Je certifie, si j'agis en tant que  
 délégué du propriétaire, que cette action ne donne lieu à **aucune forme de rémunération**.

J'ai notamment pris note que le tir ne peut s'effectuer que :

- que sur le pigeon ramier (le tir du pigeon voyageur étant interdit).
- que des mesures réelles d'effarouchement ont été prises sur le terrain avant le dépôt de l'autorisation et pendant sa période de validité.
- qu'à partir de postes fixes installés dans les cultures, à raison d'un poste jusqu'à trois hectares, et un poste supplémentaire par fraction de trois hectares supplémentaires. Chaque poste ne pourra être occupé que par un seul tireur.
- que si les personnes chargées de la régulation sont soit des personnes habitant la ( ou les) commune(s) ou limitrophes, ou le canton.

Toute déclaration pourra faire l'objet de contrôle de la part de L'ONCFS, la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, les lieutenants de l'ouvèterie et la DDTM.

LIEUX DE DESTRUCTION : ( joindre un plan cadastral 1/5000)

COMMUNE :		
LIEUX-DITS :		
PARCELLES : SECTIONS ET NUMÉROS:		
CULTURES MENACEES *	nature	
	superficie	

(cocher la case)  sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, l'autorisation de détruire à tir le pigeon ramier

TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS

NOM - PRENOM	ADRESSE	N° permis de chasser

La personne autorisée à détruire le pigeon ramier doit détenir cette autorisation lorsqu'elle réalise les opérations de destruction.

A ..... le.....

Signature

Demande d'autorisation à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais- « la Fosse aux loups » BP 80091- 62053 Saint Laurent Blangy cedex qui transmettra après avis à la DDTM

<b>Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs</b>	<b>Direction Départementale des Territoires et de la Mer</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	N° de la décision : ..... <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable motif :

Bilan de prélèvement à adresser dans les 15 jours suivant l'expiration de l'autorisation à la DDTM – 100 avenue Winston CHURCHILL 62022 Arras Cs 10007. L'ensemble de l'imprimé doit être renvoyé à la DDTM et un seul bilan doit être renvoyé par autorisation.